



Stiftung Klimarappen
Fondation Centime Climatique
Fondazione Centesimo per il Clima
Climate Cent Foundation

Rapport annuel 2012



Dieser Bericht ist auch in Deutsch erhältlich.

A propos des images dans cette brochure

Le bilan de la Fondation Centime Climatique comprend aussi une rétrospective en photos. Cependant, là où jusqu'à présent la couverture de projets exemplaires individuels occupait le devant de la scène, ce rapport se consacre aux facteurs de réduction de CO₂ indépendamment de projets concrets.

Sommaire

3	Avant-propos
4	Objectifs et conditions cadre de la Fondation
5	Activités en Suisse
5	Aperçu
5	Programme Bâtiments
7	Programmes de Financement de projets
8	Programme Conventions d'objectifs
12	Bilan historique et géographique de la Fondation Centime Climatique
13	La trajectoire de la Fondation en Suisse
16	Projets en Suisse
18	Projets à l'étranger
20	La trajectoire de la Fondation à l'étranger
24	Activités à l'étranger
24	Aperçu
24	Participation au Asia Pacific Carbon Fund
25	Etat d'avancement des projets sous contrat
28	Achat de certificats auprès de traders
30	Vue d'ensemble et perspective
30	Revenus et dépenses
30	Réductions d'émissions escomptées et réalisées
30	Perspective
33	Annexe

Innovations techniques

La mise en réseau en termes de technologie de l'information et l'utilisation efficace des installations techniques réduisent la consommation d'énergie et contribuent ainsi à la réduction des émissions de CO₂.



Avant-propos

Au terme d'une longue période d'investissement dans des projets de réduction des gaz à effet de serre en Suisse et à l'étranger, voici venu le temps de dresser un bilan final. Une grande partie des contrats portant sur l'achat de certificats issus de ces projets ont été menés à terme ou sont sur le point de l'être. Les livres de la Fondation se remplissent donc maintenant de droits d'émission et de certificats, nous permettant de satisfaire courant 2013 à l'ensemble de nos engagements vis-à-vis de la Confédération.

Fin août 2012, la Fondation a pu mettre fin de manière anticipée au prélèvement du centime climatique; elle réalisera néanmoins un excédent par rapport à la quantité cible convenue avec la Confédération. Ceci s'explique en premier lieu par l'effondrement des prix des certificats de protection climatique sur le marché mondial, mais aussi par la bonne qualité des projets financés par la Fondation. Grâce à la sélection soignée de nos projets ainsi que des partenaires que nous avons mandatés, la Fondation n'a dû accuser de déficits de livraison notables ni en Suisse ni à l'étranger. Les réserves formées par mesure de précaution demeurent donc intactes.

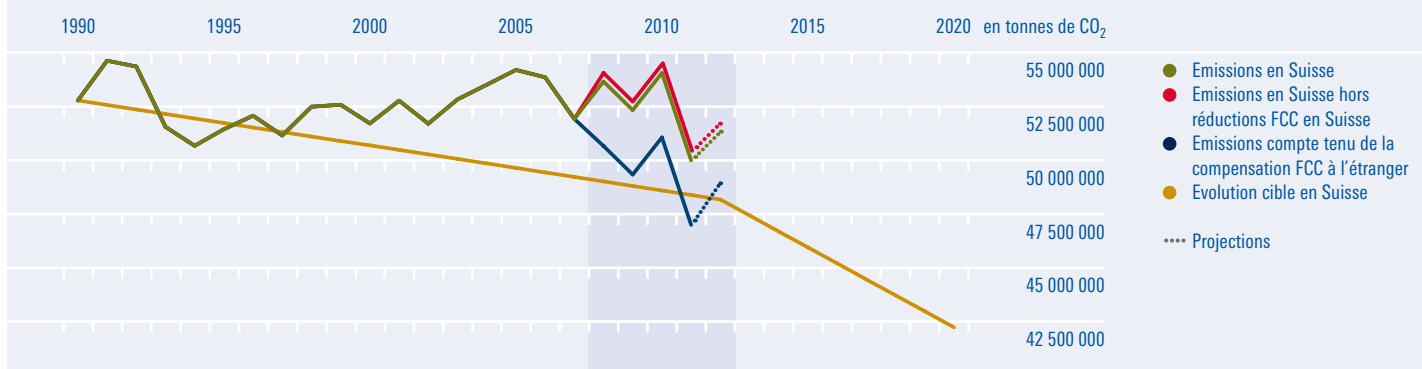
La Fondation décidera en temps voulu, en concertation avec le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), de l'utilisation des tonnes de CO₂ excédentaires ainsi que de celle d'un éventuel excédent supplémentaire à venir. Une chose est claire: tous les moyens seront utilisés en accord avec le but de la Fondation.

L'année 2012 s'inscrit donc dans la lignée des années d'exercice couronnées de succès qu'a enregistrées la Fondation depuis son établissement. Le Conseil de fondation est convaincu que la Fondation Centime Climatique a fourni de manière éminemment efficiente une contribution notable au succès de la politique climatique de la Confédération.

Dr. David Syz,
Président du Conseil de fondation

Objectifs et conditions cadre de la Fondation

Emissions de gaz à effet de serre de la Suisse 1990 à 2020 et contribution de la Fondation Centime Climatique à l'objectif 2008 à 2012



Dans le cadre de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, la Suisse avait pris l'engagement international de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% en moyenne par rapport à leur niveau de 1990 à l'horizon 2008 à 2012. La loi nationale sur le CO₂, dont la première incarnation est arrivée à échéance le 31 décembre 2012, concrétisait ces objectifs pour le CO₂, dont la part d'émissions de 86% en fait le principal gaz à effet de serre. Ainsi, les émissions de CO₂ résultant de la combustion d'énergies fossiles devaient être réduites de manière analogue de 10%.

Les activités de la Fondation Centime Climatique, fondée en août 2005, représentaient une mesure librement consentie des milieux économiques au sens de l'ancienne loi sur le CO₂, soumise à une révision totale au 1^{er} janvier 2013. Leur objectif était de contribuer de manière économiquement

efficace et conforme au principe du pollueur-payeur à ce que la Suisse puisse respecter ses engagements en matière de politique climatique. A cet effet, la Fondation investissait en Suisse et à l'étranger dans des projets de réduction des gaz à effet de serre. Les réductions d'émissions étaient déterminées selon des principes reconnus à niveau national et international, et seront imputées par la Suisse dans les délais stipulés en vue de l'accomplissement de son objectif de réduction vis-à-vis de la communauté d'Etats.

La Fondation se finançait par une redevance sur toutes les importations d'essence et d'huile de diesel, prélevée à hauteur de 1,5 centime par litre entre le 1^{er} octobre 2005 et le 31 août 2012. Les revenus générés par la redevance se montaient chaque année à environ 105 millions de francs.

En août 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la Fondation Centime Climatique avaient signé un contrat, étendu en février 2009 et en janvier 2012 par des accords supplémentifs. La Fondation

doit ainsi livrer à la Confédération des réductions d'émissions imputables aux objectifs de la loi sur le CO₂ resp. du Protocole de Kyoto d'un volume de 17 millions de tonnes de CO₂. Au minimum 2 millions de tonnes doivent en être réalisées en Suisse et au maximum 15 millions de tonnes peuvent provenir de projets de protection climatique réalisés à l'étranger.

La Fondation peut exclusivement présenter pour imputation des certificats (portant sur des réductions d'émissions issues de projets de protection climatique réalisés à l'étranger) délivrés par le conseil exécutif compétent conformément aux règles du Protocole de Kyoto de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les règles régissant l'imputation des réductions d'émissions de CO₂ déclenchées en Suisse ont été établies par le «Groupe de coordination pour le centime climatique», un comité créé par la Confédération en son sein.

Activités en Suisse

Aperçu

Afin de remplir son mandat consistant à déclencher en Suisse au cours de la période 2008 à 2012 des réductions d'émissions de CO₂ d'au moins 2 millions de tonnes, la Fondation déploie 435 millions de francs. Ces moyens ont permis de réaliser au cours de la période indiquée des réductions de 2,69 millions de tonnes de CO₂. A ce chiffre s'ajoutent des réductions d'émissions justifiées à hauteur de 0,23 million de tonnes de CO₂ pour les années 2006 et 2007.

Trois programmes ont permis l'acquisition de réductions d'émissions de CO₂ en Suisse:

- Le **Programme Bâtiments** encourageait la rénovation énergétique d'enveloppes de bâtiments résidentiels et commerciaux existants chauffés de manière fossile.
- Les **Programmes de Financement de projets** soutenaient des projets de réduction des émissions de CO₂ relevant des domaines des carburants, du chauffage, de la chaleur industrielle ou de l'utilisation de la chaleur résiduelle.
- Dans le cadre du **Programme Conventions d'objectifs** étaient acquis des résultats excédentaires issus de conventions d'objectifs (CO) passées dans les domaines des combustibles et des carburants entre des entreprises et la Confédération par l'entremise de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Programme Bâtiments

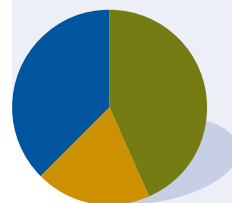
Le Programme Bâtiments a couvert la période du 1^{er} juin 2006 au 31 décembre 2009. Pendant sa durée d'opération, presque 10'000 projets ont été soumis, sollicitant un montant d'encouragement total de 205 millions de francs. Environ 9'500 projets ont été approuvés et se sont vus accorder un montant d'encouragement total de 200 millions de francs. Environ 500 projets ont dû être rejetés parce qu'ils ne répondaient pas aux critères en termes de forme ou de contenu. Dans le cas de plus de 800 des projets approuvés, le contrat a été résilié par l'une des deux parties – soit parce que le projet n'avait pas été mis en œuvre dans les délais fixés jusque fin 2010, soit parce que le maître d'ouvrage considérait comme plus avantageux le programme de relève mis en place par la Confédération et les cantons. Plus de 400 des projets approuvés n'ont pas perçu de versement parce qu'ils n'ont pas été mis en œuvre conformément aux conditions d'encouragement – ce qui bien souvent n'était constaté que lors du contrôle des décomptes de travaux.

Au total, 8'219 projets ont été effectivement mis en œuvre et soutenus avec des contributions de 176 millions de francs. La divergence entre les moyens sollicités et ceux effectivement versés sur présentation des décomptes de travaux s'élevait à seulement 2 pour mille. Deux effets se sont environ annulés l'un l'autre: d'une part les rénovations se sont faites en moyenne à un niveau énergétiquement supérieur à celui indiqué dans les demandes, d'autre part le volume réalisé des projets était moindre que prévu. Les projets mis en œuvre permettent à la Fondation d'imputer au cours de la période 2008 à 2012 des réductions de CO₂ de 205'470

Allocation des moyens en Suisse par programme

en mio. de francs

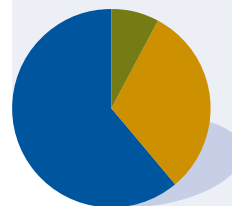
● Programme Bâtiments	176
● Programmes de Financement de projets	78
● Programme Conventions d'objectifs	152



Réduction des émissions de CO₂ en Suisse par programme

2008 à 2012 en tonnes

● Programme Bâtiments	212 067
● Programmes de Financement de projets	838 154
● Programme Conventions d'objectifs	1 641 812

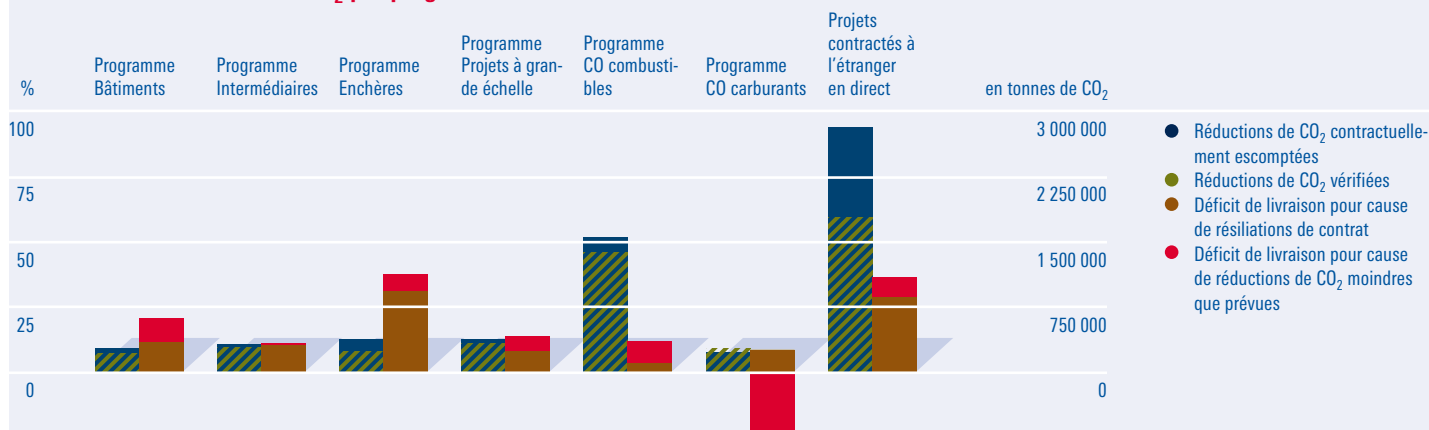


Coûts indirects du Programme Bâtiments

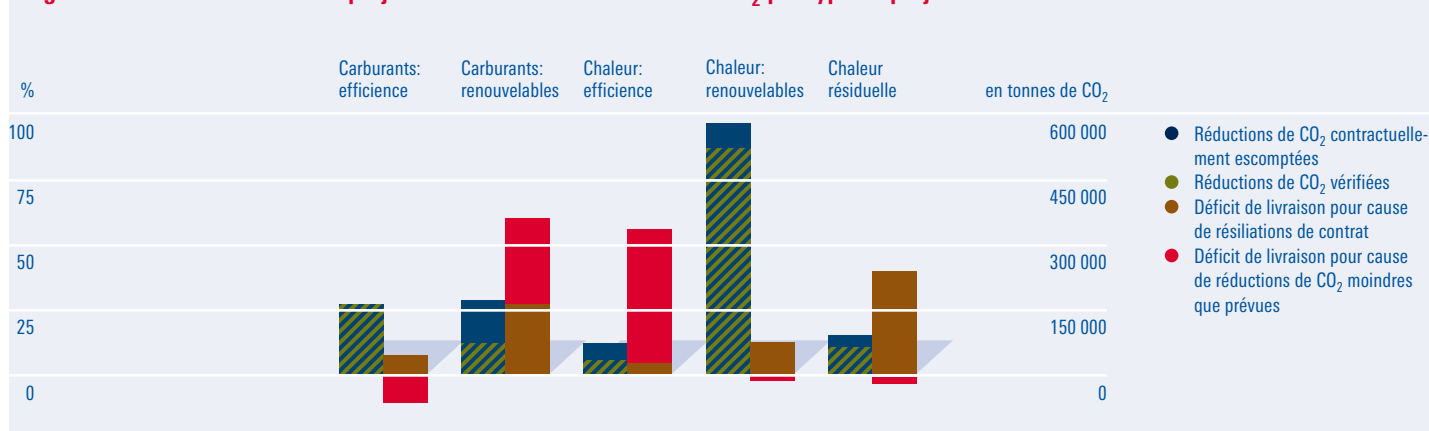
en mio. de francs

Conception du programme	0,1
Gestion, informatique	3,4
Traitement des demandes	5,6
Examen préalable par les cantons	0,8
Conseillers de projet	2,3
Communication	2,0
Evaluations	0,2
Participation aux coûts des cantons dans le cadre du «Programme de relance»	- 2,0
Total	12,4

Réduction des émissions de CO₂ par programme



Programmes de Financement de projets: réduction des émissions de CO₂ par type de projet



tonnes. En 2006 et en 2007, des réductions de CO₂ de 31 resp. 1'858 tonnes avaient déjà été réalisées.

En fait, l'impact de réduction de CO₂ des projets mis en œuvre était même plus élevé, une part de l'impact ayant été cédée aux cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Neuchâtel, de Saint-Gall, de Vaud, du Valais et de Zurich, qui en 2009 avaient participé au «Programme de relance» en augmentant les contributions d'encouragement. L'impact de réduction de CO₂ était réparti entre la Fondation et les cantons participants selon les contributions effectivement

versées. Au total, les 9 cantons cités ont versé 42,1 millions de francs à 3'316 projets, obtenant ainsi au cours de la période 2009 à 2012 24'584 tonnes de réductions de CO₂.

Le canton d'Argovie, dans lequel le «Programme de relance» avait été particulièrement bien accueilli, a rendu à la Fondation sa part d'impact aux projets conjointement soutenus. Au total, le canton d'Argovie a cédé à la Fondation 6'597 tonnes de réductions de CO₂ générées dans les années 2009 à 2012 par 872 projets.

Sur l'ensemble de la durée du programme, les coûts indirects se sont élevés à 14,4 millions de francs, dont

2,0 millions de francs ont été assumés par les cantons dans le cadre du «Programme de relance». Il en résulte pour la Fondation une part des coûts indirects aux dépenses totales de 6,6%.

TNC AG a perçu 3,4 millions de francs pour la mise en place et la gestion du programme ainsi que pour le développement et la maintenance du logiciel. 5,6 millions de francs ont été versés à Gebäudeprogramm AG, qui était responsable du traitement des demandes en termes de contenu et, vers la fin du programme, employait à cette tâche 8 personnes.

Les conseillers de projet accrédités par la Fondation ont perçu au total 2,3 millions de francs pour l'entremise de 3'561 projets. 0,8 million de francs ont été versés aux cantons qui procédaient à un examen formel préalable des demandes enregistrées. Au total, 2,0 millions de francs ont été affectés aux mesures de communication, somme dont les cantons ayant soutenu la Fondation dans ses activités de communication ont perçu 1,3 million de francs. Enfin, 0,3 million de francs ont été alloués à la conception et au suivi scientifiques du programme.

Les dépenses par projet réalisé avec succès s'élevaient donc en moyenne à environ 1'500 francs. Rapporté au projet médian, qui a perçu 11'180 francs, ceci représente une proportion des coûts de transaction de 11,8%.

Dans l'ensemble, le Programme Bâtiments de la Fondation peut être considéré comme un succès de taille. En 2005, lorsque le programme a été conçu, seuls trois cantons mettaient à disposition des moyens d'encouragement pour la rénovation énergétique de bâtiments existants. En tant que premier programme de rénovation des bâtiments d'envergure nationale et inscrit dans la durée, le Programme Bâtiments a déclenché sur le marché et dans la conscience publique une dynamique persistante, qui a ancré la thématique en tête de l'ordre du jour chez les investisseurs, dans le secteur des enveloppes de bâtiments, et enfin en politique.

En novembre 2011, une dernière rencontre avait réuni les acteurs, organisations, investisseurs et médias impliqués afin de procéder à une appréciation finale complète du Programme Bâtiments. Le rapport final consacré au Programme Bâtiments, contenant

des statistiques et des évaluations détaillées, a été publié séparément et est disponible en version papier ainsi que sur le site web de la Fondation.

Programmes de Financement de projets

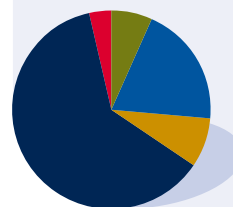
Les Programmes de Financement de projets ont couvert la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2009. Ils ont touché à leur terme avec la vérification des rapports de monitoring pour l'année civile 2012. Au cours de la durée d'opération des Programmes de Financement de projets, 181 projets avaient été approuvés, dont 135 étaient encore sous contrat à la fin de la période de rapport. Pour deux d'entre eux, la mise en exploitation n'a été constatée qu'au cours de l'année de rapport. Un contrat de projet a été résilié par la Fondation (année précédente: 7).

Les 181 projets initialement approuvés proposaient au cours de la période 2008 à 2012 des réductions de CO₂ de 1,06 million de tonnes, qui auraient entraîné des indemnités de 109 millions de francs. Les 135 projets actifs au dernier décompte devaient livrer en contrepartie d'indemnités de 92 millions de francs des réductions de CO₂ de 0,88 million de tonnes. Le déficit de livraison dû aux résiliations de contrat s'élevait donc à 17,5%.

Les projets actifs devaient livrer en 2012 des réductions de CO₂ de 249'455 tonnes, mais dans les faits le montant des réductions de CO₂ vérifiées s'est élevé à 277'573 tonnes. Contrairement aux années précédentes, les projets ont donc même enregistré un excédent de livraison de 11,3%.

Programmes de Financement de projets: réduction des émissions de CO₂ par type de projet

2008 à 2012	en tonnes
● Utilisation de la chaleur résiduelle	57 888
● Carburants: amélioration de l'efficacité	164 660
● Carburants: renouvelables	66 345
● Chaleur: renouvelables	520 511
● Chaleur: amélioration de l'efficacité	28 749

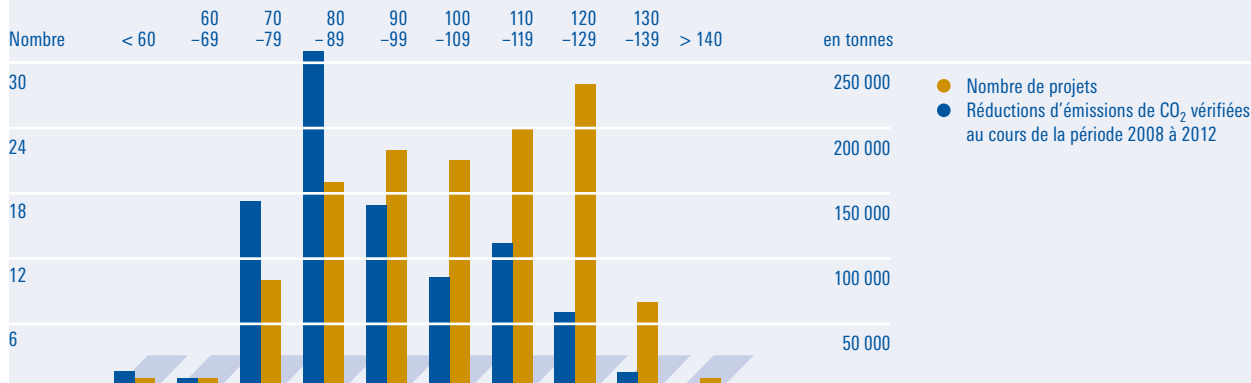


Pour la période 2008 à 2012, la Fondation peut donc imputer grâce aux 135 projets soutenus des réductions de CO₂ de 838'154 tonnes. Par rapport aux réductions de CO₂ contractuellement escomptées de 876'594 tonnes, ceci signifie un déficit de livraison de 4,4%. En 2007, des réductions de CO₂ de 8'144 tonnes avaient déjà été réalisées.

Les Programmes de Financement de projets comprenaient trois programmes différents:

- Le **Programme Intermédiaires** a été en cours du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Il avait pour objectif de permettre l'acquisition ciblée de projets de réduction des émissions par le biais d'intermédiaires sélectionnés, qui percevaient un honoraire en cas de succès.
- Le **Programme Enchères** a été en cours du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2009. Dans le cadre d'un total de 10 rondes d'enchères, des projets de réduction des émissions pouvaient acquérir aux enchères une partie d'une somme d'enchères déterminée.

Programmes de Financement de projets: nombre de projets et volume des réductions d'émissions de CO₂ par taux d'indemnisation (en francs par tonne de CO₂)



– Le **Programme Projets à grande échelle** a été en cours du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2008. Il s'adressait à des projets de réduction des émissions de grande envergure, proposant plus de 10'000 tonnes de réductions de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012, que la Fondation traitait de manière séparée.

Les trois programmes ont connu des degrés de succès divers. Dans le Programme Intermédiaires, le déficit de livraison était relativement faible (10,8%), dans le Programme Enchères il était très élevé (37,5%). Ce dernier chiffre s'explique principalement par un taux élevé de résiliations de contrat d'un tiers. La connaissance souvent profonde qu'avaient les intermédiaires des projets entremis par leurs soins a manifestement permis d'éliminer les projets incertains. Les projets entremis par les intermédiaires ont aussi de loin obtenu les meilleurs résultats en ce qui concerne la performance des projets réalisés de manière conforme au contrat. Le déficit de livraison dans ces cas-là s'élevait seulement au taux exceptionnellement faible de 0,6%.

Le taux de réussite était aussi très variable selon les types de projet encouragés. Pour le type de projet le plus fréquent, la substitution de chaleur fossile par de la chaleur issue de sources d'énergie renouvelables, le déficit de livraison était modéré (10,4%). Les projets réalisés de manière conforme au contrat ont même livré légèrement plus de réductions de CO₂ que ne le laissaient escompter les contrats. Pour les projets d'augmentation de l'efficacité énergétique dans la production de chaleur fossile, pour les projets d'utilisation de chaleur résiduelle et pour les projets de production resp. d'utilisation de biocarburants, le déficit de livraison s'élevait en revanche à jusqu'à 60%. Seul pour les projets d'augmentation de l'efficacité énergétique dans l'utilisation de carburants fossiles, les réductions de CO₂ ont correspondu aux attentes. Les projets de biocar-

burants formaient un cas particulier: non seulement les conditions cadre restrictives de la Confédération ont fait échouer un tiers du volume de projets prévu, mais même les projets mis en œuvre n'ont pu livrer qu'environ 60% du volume de production prévu.

Les Programmes de Financement de projets ont eux aussi occasionné des coûts indirects, s'élevant au total à 3,55 millions de francs. Rapporté aux réductions de CO₂ vérifiées au cours de la période 2008 à 2012, ceci correspond à des coûts de 4,25 francs par tonne. Au vu de coûts directs moyens de 93 francs par tonne, la proportion des coûts de transaction s'élève ainsi à 4,4%. Les coûts indirects du Programme Intermédiaires et du Programme Enchères étaient pratiquement équivalents (6,60 resp. 6,70 francs par tonne). Le Programme Projets à grande échelle n'a en revanche pratiquement pas occasionné de coûts indirects (0,43 franc par tonne).

Programme Conventions d'objectifs

Le Programme Conventions d'objectifs a été conçu en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). Il s'adresse aux entre-

prises qui, dans le cadre de la loi sur le CO₂, s'étaient engagées vis-à-vis de la Confédération par une convention d'objectifs (CO) à limiter leurs émissions de CO₂. Dans le domaine des combustibles, l'indemnisation versée par la Fondation déclenchait chez les entreprises des réductions d'émissions allant au-delà des objectifs convenus avec la Confédération. Dans le domaine des carburants, l'indemnisation incitait les entreprises à effectivement atteindre les objectifs déclarés de manière purement volontaire.

Après les deux premières enchères réalisées en 2007 et 2009 pour les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles, une troisième enchère a été réalisée pendant l'année de rapport. La décision en a été prise en vue du deuxième accord supplétif signé avec la Confédération en janvier 2012, alors même que celui-ci n'exigeait pas de réductions d'émissions supplémentaires en Suisse. La troisième ronde d'enchères s'adressait exclusivement aux entreprises auxquelles avaient été alloués des droits d'émission dans le cadre du système suisse d'échange de quotas d'émission. En outre, lors de cette enchère, les entreprises ont pour la première fois dû fournir une garantie de livraison pour le volume de réductions proposé.

Techniquement parlant, l'achat de droits d'émission excédentaires n'a pas d'influence sur les émissions de CO₂ au cours de la période 2008 à 2012. On évite ainsi simplement leur report sur la prochaine période d'engagement

Programmes de Financement de projets: coûts indirects 2008 à 2012 (en millions de francs)

	Programme Intermédiaires	Programme Enchères	Programme Projets à grande échelle
Conception du programme	0,02	0,14	–
Informatique	0,06	0,06	–
Traitement des demandes	0,17	1,26	0,14
Honoraires d'entremise	1,61	–	–
Communication	–	0,09	–
Total	1,86	1,55	0,14

(2013-2020), augmentant la pression pesant sur les entreprises de réduire les émissions dans cette période ultérieure. Les entreprises doivent décider elles-mêmes quelle est la solution la plus judicieuse en termes économiques: une vente à la Fondation aujourd'hui ou un report. En revanche, éviter le report aide la Suisse à satisfaire aux obligations du Protocole de Kyoto. Parce que les droits d'émission suisses (CHUs) sont liés aux droits d'émission alloués aux Etats dans le cadre du Protocole de Kyoto (AAUs), la Suisse dispose de moins d'AAUs pour la période 2008 à 2012 si des CHUs sont reportés sur la période suivante. L'acquisition de CHUs est donc judicieuse, même si elle ne déclenche pas de mesures supplémentaires au sein des entreprises.

La somme mise aux enchères était de 10 millions de francs, que les entreprises pouvaient acquérir dans une fourchette de prix comprise entre 10 et 100 francs par droit d'émission. Au prix le plus élevé, les 92 entreprises participantes ont offert des réductions de CO₂ d'un volume total de 525'863 tonnes. L'adjudication s'est faite au prix de 40 francs par droit d'émission, auquel la Fondation a acquis 211'739

tonnes. La plus petite quantité acquise s'élevait à 100 tonnes de réductions de CO₂, la plus importante à 30'000 tonnes. Sur les 31 entreprises dont l'offre a été couronnée de succès, 11 avaient déjà participé à l'une des deux premières enchères. Lors de la première enchère, la quantité de réductions proposée a été achetée au prix de 70 francs par tonne, lors de la deuxième enchère à 100 francs par tonne.

Dans le cadre des trois rondes d'enchères, la Fondation a conclu des contrats de réduction avec 267 entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles, portant au total au cours de la période 2008 à 2012 sur la livraison de résultats excédentaires d'un volume de 1,56 million de tonnes de CO₂. Fin 2012, il existait un rapport contractuel avec 252 entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles.

Au cours de l'année de rapport, le contrat a été résilié avec 2 entreprises. Au cours de la période 2008 à 2012, les contrats existants devaient livrer des résultats excédentaires de 1,50 million de tonnes CO₂ en contrepartie d'indemnités de 121 millions de francs. Le déficit de livraison dû aux résiliations de contrat s'élève donc à 3,6%.

Les contrats existants auraient dû livrer pour 2012 des réductions de CO₂ de 436'985 tonnes. Le montant de réductions de CO₂ effectivement vérifié était de 288'559 tonnes. Ce déficit de livraison s'explique principalement par le fait que 111'250 droits d'émission issus de la troisième ronde d'enchères escomptés pour 2012 avaient déjà été livrés l'année précédente. Pour la période 2008 à 2012, les contrats de réduction permettront donc à la Fondation d'imputer des réductions de CO₂ de 1'375'315 tonnes. Ce montant comprend 4'464 tonnes de réductions de CO₂ en provenance des 15 entreprises dont le contrat a été résilié au fil du temps. Au total, 370'291 tonnes ont été transférées sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission sous forme de CHUs. Par rapport aux réductions de CO₂ contractuellement escomptées de 1'502'039 tonnes, ceci signifie un déficit de livraison de 8,4%. En 2007, des résultats excédentaires de 165'012 tonnes avaient déjà été réalisés.

Par ailleurs, lors de l'année de rapport un contrat existait avec le nombre inchangé de 79 entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des carburants. Au total, au cours de la période 2008 à 2012, elles devaient livrer 209'202 tonnes de réductions de CO₂ au prix de 125 francs par tonne. Initialement, 104 entreprises avaient signé un contrat avec la Fondation, proposant la livraison de 232'264 tonnes de réductions de CO₂. Le déficit de livraison dû aux résiliations de contrat s'élève donc à 9,9%.

Dans le cadre des contrats de réduction existants, le monitoring faisait état pour l'année de rapport de réductions d'émissions de 62'158 tonnes de CO₂, par rapport à un volume escompté de 48'429 tonnes de CO₂. Pour la période 2008 à 2012, les contrats de réduction permettront donc à la Fondation d'imputer des réductions de CO₂ de 266'226 tonnes. Ce montant comprend 126 tonnes de réductions de CO₂ en provenance des 25 entreprises dont le contrat a été résilié au fil du temps. Par rapport aux réductions de CO₂ contractuellement escomptées de 209'202 tonnes, cela signifie une livraison excédentaire de 27,3%. En 2006 et en 2007, des réductions de CO₂ de 26'001 resp. de 33'849 tonnes avaient déjà été réalisées.

Cette livraison excédentaire réjouissante résulte du fait que l'indemnisation de la Fondation incitait les entreprises à adopter des mesures de réduction des émissions réalisables à court terme et n'impliquant pas d'investissement. Celles-ci com-

prennent en particulier l'utilisation de biocarburants, à laquelle sont dues environ 40% des réductions de CO₂, et le transfert de transports de la route vers le rail.

En tant qu'intermédiaire, l'AEnEC a conseillé les entreprises dans l'élaboration des mesures dont la mise en œuvre a déclenché les réductions de CO₂ vérifiées. En outre, elle était responsable de la mise à disposition et du déroulement du monitoring. Elle a perçu de la part de la Fondation des commissions de 7,83 millions de francs pour l'entremise des contrats avec les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des combustibles. Rapporté aux réductions de CO₂ vérifiées au cours de la période 2008 à 2012, ceci correspond à des coûts de 5,68 francs par tonne. Au vu de coûts directs moyens de 81 francs par tonne, la proportion des coûts de transaction s'élève donc à 6,6%.

L'AEnEC a perçu des commissions de 2,07 millions de francs pour l'entremise des contrats avec les entreprises disposant d'une convention d'objectifs dans le domaine des carburants. Rapporté aux réductions de CO₂ vérifiées au cours de la période 2008 à 2012, ceci correspond à des coûts de 7,78 francs par tonne. Au vu de coûts directs de 125 francs par tonne, la proportion des coûts de transaction s'élevait donc ici à 5,9%.

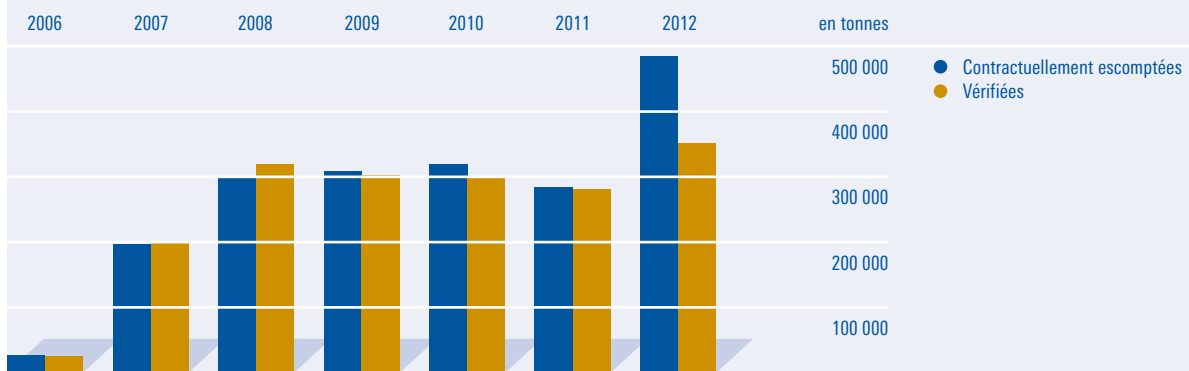
Programme Bâtiments: réductions d'émissions de CO₂ 2006 à 2012 une fois tous les contrats menés à terme



Programmes de Financement de projets: réductions d'émissions de CO₂ 2007 à 2012 une fois tous les contrats menés à terme



Programme Conventions d'objectifs: réductions d'émissions de CO₂ 2006 à 2012 une fois tous les contrats menés à terme



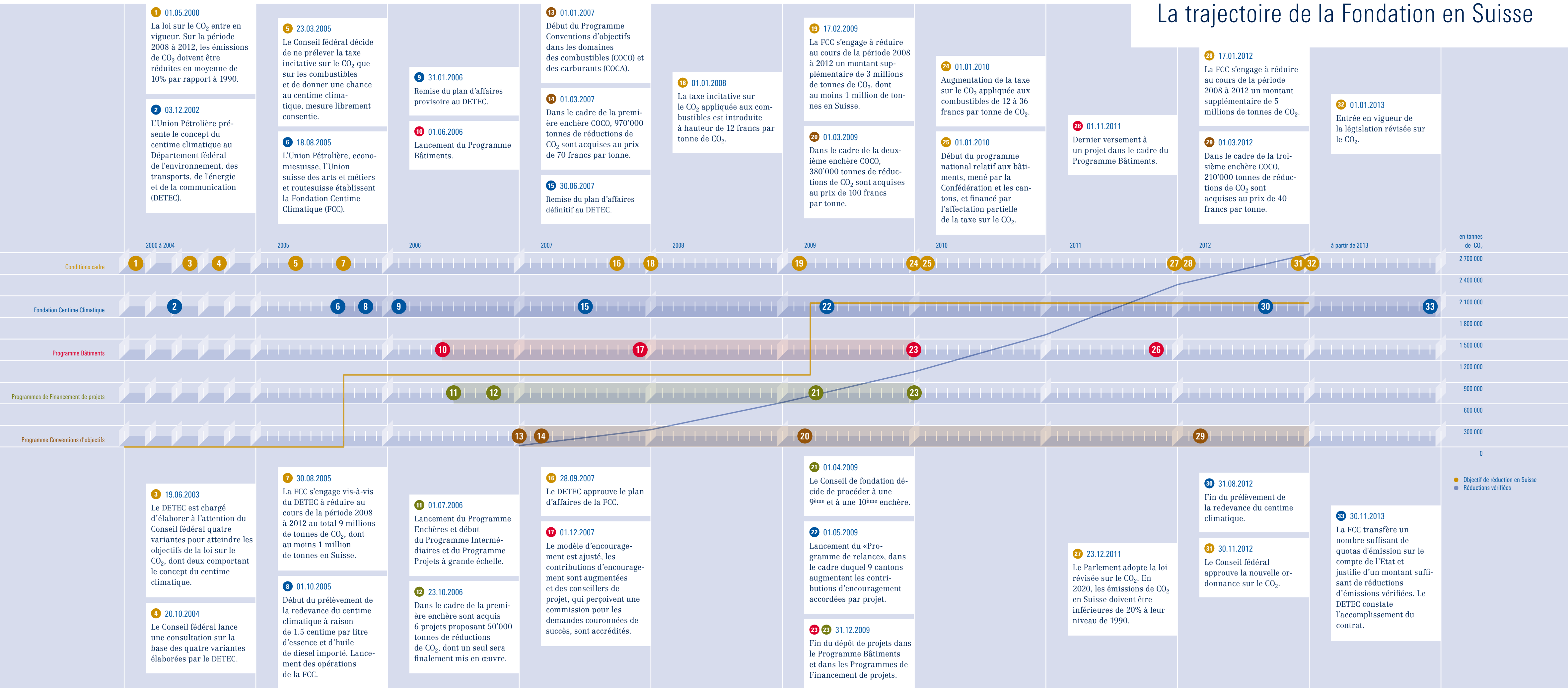


En bonne tradition suisse

La Fondation Centime Climatique dresse un bilan positif. Grâce à l'engagement des propriétaires de projet, la Fondation Centime Climatique aura acquis fin 2012 plus de 2,5 millions de droits d'émission auprès de plus de 8600 projets réalisés dans le cadre des trois programmes Bâtiments, Financement de projets et Conventions d'objectifs, contribuant ainsi de manière substantielle au succès de la politique climatique de la Suisse.



La trajectoire de la Fondation en Suisse



1 01.05.2000
La loi sur le CO₂ entre en vigueur. Sur la période 2008 à 2012, les émissions de CO₂ doivent être réduites en moyenne de 10% par rapport à 1990.

2 03.12.2002
L'Union Pétrolière présente le concept du centime climatique au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

5 23.03.2005
Le Conseil fédéral décide de ne prélever la taxe incitative sur le CO₂ que sur les combustibles et de donner une chance au centime climatique, mesure librement consentie.

6 18.08.2005
L'Union Pétrolière, economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers et routesuisse établissent la Fondation Centime Climatique (FCC).

9 31.01.2006
Remise du plan d'affaires provisoire au DETEC.

10 01.06.2006
Lancement du Programme Bâtiments.

13 01.01.2007
Début du Programme Conventions d'objectifs dans les domaines des combustibles (COCO) et des carburants (COCA).

14 01.03.2007
Dans le cadre de la première enchère COCO, 970'000 tonnes de réductions de CO₂ sont acquises au prix de 70 francs par tonne.

15 30.06.2007
Remise du plan d'affaires définitif au DETEC.

18 01.01.2008
La taxe incitative sur le CO₂ appliquée aux combustibles est introduite à hauteur de 12 francs par tonne de CO₂.

19 17.02.2009
La FCC s'engage à réduire au cours de la période 2008 à 2012 un montant supplémentaire de 3 millions de tonnes de CO₂, dont au moins 1 million de tonnes en Suisse.

20 01.03.2009
Dans le cadre de la deuxième enchère COCO, 380'000 tonnes de réductions de CO₂ sont acquises au prix de 100 francs par tonne.

24 01.01.2010
Augmentation de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles de 12 à 36 francs par tonne de CO₂.

25 01.01.2010
Début du programme national relatif aux bâtiments, mené par la Confédération et les cantons, et financé par l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂.

26 01.11.2011
Dernier versement à un projet dans le cadre du Programme Bâtiments.

28 17.01.2012
La FCC s'engage à réduire au cours de la période 2008 à 2012 un montant supplémentaire de 5 millions de tonnes de CO₂.

29 01.03.2012
Dans le cadre de la troisième enchère COCO, 210'000 tonnes de réductions de CO₂ sont acquises au prix de 40 francs par tonne.

32 01.01.2013
Entrée en vigueur de la législation révisée sur le CO₂.

3 19.06.2003
Le DETEC est chargé d'élaborer à l'attention du Conseil fédéral quatre variantes pour atteindre les objectifs de la loi sur le CO₂, dont deux comportant le concept du centime climatique.

4 20.10.2004
Le Conseil fédéral lance une consultation sur la base des quatre variantes élaborées par le DETEC.

7 30.08.2005
La FCC s'engage vis-à-vis du DETEC à réduire au cours de la période 2008 à 2012 au total 9 millions de tonnes de CO₂, dont au moins 1 million de tonnes en Suisse.

8 01.10.2005
Début du prélèvement de la redevance du centime climatique à raison de 1.5 centime par litre d'essence et d'huile de diesel importé. Lancement des opérations de la FCC.

11 01.07.2006
Lancement du Programme Enchères et début du Programme Intermédiaires et du Programme Projets à grande échelle.

12 23.10.2006
Dans le cadre de la première enchère sont acquis 6 projets proposant 50'000 tonnes de réductions de CO₂, dont un seul sera finalement mis en œuvre.

16 28.09.2007
Le DETEC approuve le plan d'affaires de la FCC.

17 01.12.2007
Le modèle d'encouragement est ajusté, les contributions d'encouragement sont augmentées et des conseillers de projet, qui perçoivent une commission pour les demandes couronnées de succès, sont accrédités.

21 01.04.2009
Le Conseil de fondation décide de procéder à une 9^{ème} et à une 10^{ème} enchère.

22 01.05.2009
Lancement du «Programme de relance», dans le cadre duquel 9 cantons augmentent les contributions d'encouragement accordées par projet.

23 31.12.2009
Fin du dépôt de projets dans le Programme Bâtiments et dans les Programmes de Financement de projets.

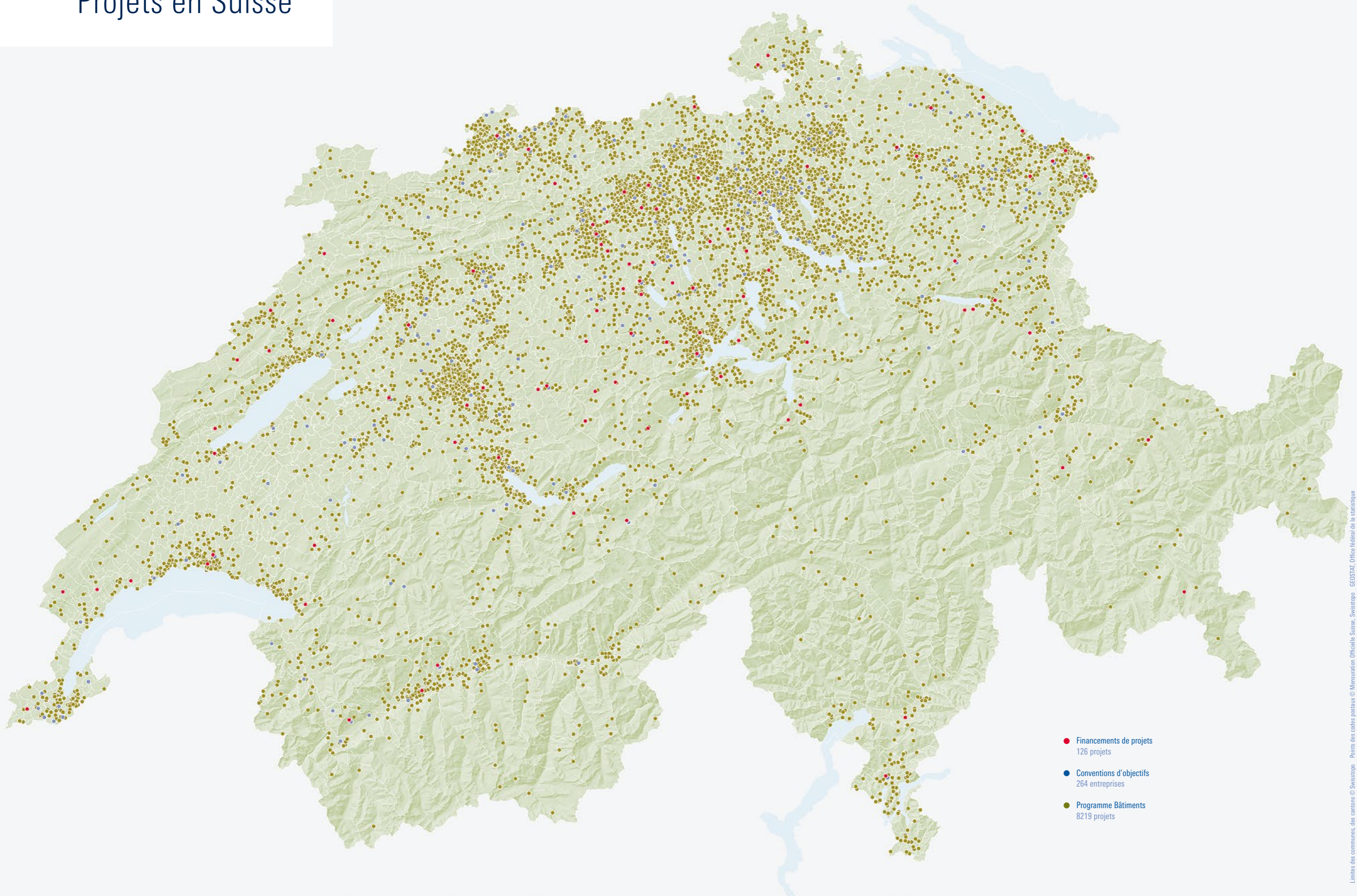
27 23.12.2011
Le Parlement adopte la loi révisée sur le CO₂. En 2020, les émissions de CO₂ en Suisse doivent être inférieures de 20% à leur niveau de 1990.

30 31.08.2012
Fin du prélèvement de la redevance du centime climatique.

31 30.11.2012
Le Conseil fédéral approuve la nouvelle ordonnance sur le CO₂.

33 30.11.2013
La FCC transfère un nombre suffisant de quotas d'émission sur le compte de l'Etat et justifie d'un montant suffisant de réductions d'émissions vérifiées. Le DETEC constate l'accomplissement du contrat.

Projets en Suisse

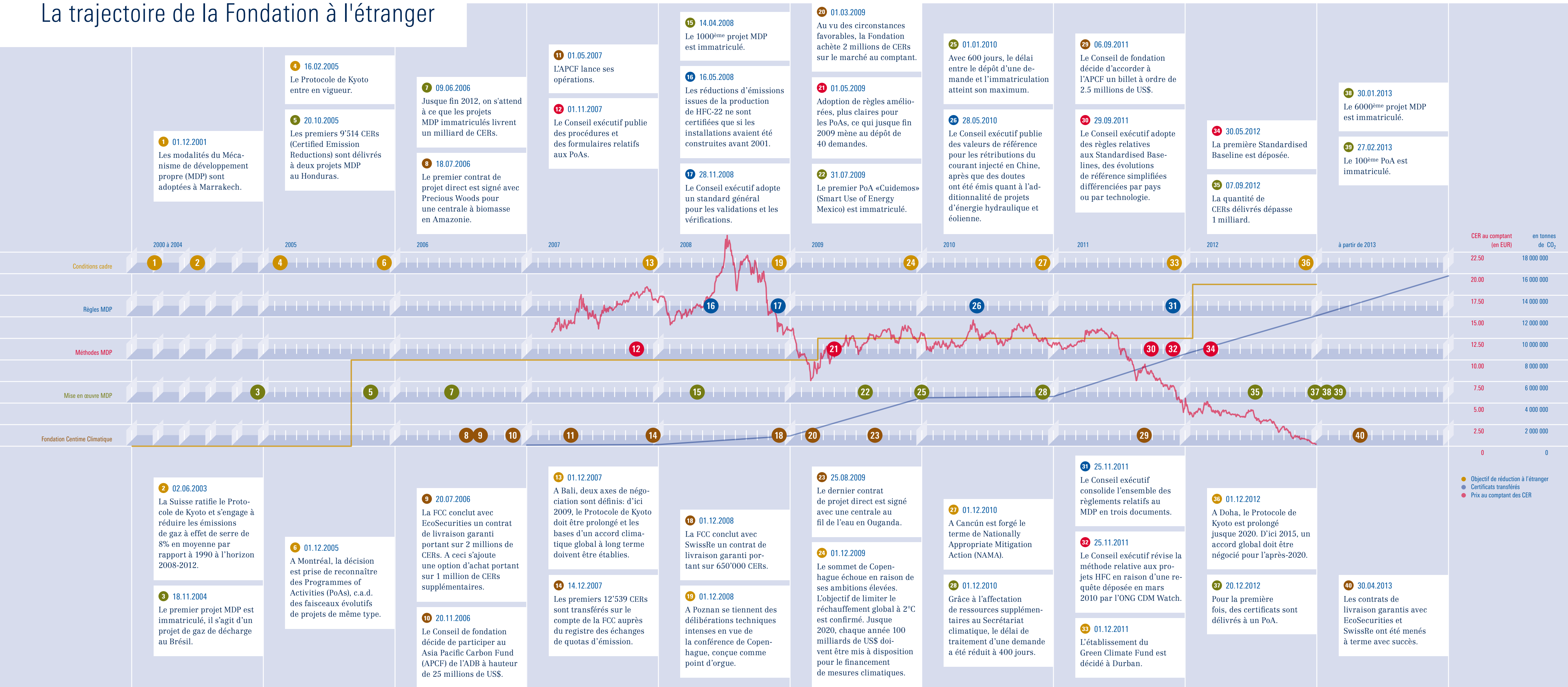


Limites des communes, des cantons © Swisstopo Points des codes postaux © Mensuration Officielle Suisse Swisstopo GEOSTAR, Office fédéral de la statistique

Projets à l'étranger



La trajectoire de la Fondation à l'étranger



Les projets climatiques dans le monde

La Fondation Centime Climatique aura reçu fin 2012 en provenance des nombreux contrats directs et de sa participation substantielle au Asia Pacific Carbon Fund des livraisons d'au total 16,1 millions de certificats d'émission. Le point fort géographique des projets se situe en Asie, mais la Fondation Centime Climatique est représentée avec au moins un projet sur chaque continent.



Activités à l'étranger

Aperçu

Afin d'atteindre l'objectif fixé dans son contrat avec la Confédération, la Fondation peut imputer au maximum 15 millions de certificats, portant sur une tonne de CO₂ chacun. Les certificats doivent provenir de projets de protection climatique approuvés par l'ONU conformément aux règles du Protocole de Kyoto. Fin 2012, des contrats avaient été conclus pour la livraison d'au total 16,1 millions de certificats à un prix moyen de 16 francs par certificat, ce qui correspond à un déploiement de moyens de 252 millions de francs. La Fondation disposera donc au final de 1,1 million de certificats de plus qu'elle ne peut imputer selon son contrat avec le DETEC et selon l'ordonnance sur l'imputation du CO₂ de la Confédération.

En 2012, la valeur des échanges sur le marché des quotas d'émission a reculé pour la première fois depuis 2008, déclinant de 36% à 61 milliards d'euros, et ce malgré une nouvelle hausse du volume des échanges de 26% à 10,7 milliards de tonnes de CO₂. Comme d'habitude, les droits d'émission européens (EUAs) ont dominé les échanges.

Au cours de l'année, le prix des EUAs a décliné à vue d'œil. Alors qu'en 2011 il s'élevait en moyenne annuelle à 12,50 euros par tonne, fin 2012 il ne s'élevait plus qu'à 6,44 euros par tonne. La raison de ce fort recul des prix est qu'un nombre plus que suffisant de droits d'émission a été alloué à l'industrie. Il apparaît déjà maintenant que les objectifs de la troisième période d'échanges du système européen, qui s'étend jusqu'en 2020, pourront être atteints sans effort de réduction particulier.

La valeur des échanges de certificats de Kyoto issus de projets a chuté de manière disproportionnée de deux tiers, passant à 6 milliards d'euros. Le prix des certificats a connu un effondrement presque total. Au cours de l'année, il a continué à baisser, passant de 4 euros par tonne à 10 centimes d'euros par tonne – en l'espace de 24 mois, les certificats ont ainsi perdu 99% de leur valeur. Néanmoins, les certificats de qualité supérieure acquis par la Fondation s'échangent à un surprix considérable.

Cette évolution du marché est due d'une part au succès du mécanisme de développement propre (MDP), qui a généré plus de réductions d'émissions certifiées qu'initialement escompté. D'autre part, seuls de rares Etats se sont engagés à atteindre des objectifs de réduction des émissions ambitieux pour la période 2013-2020, affaiblissant ainsi la demande. L'effondrement des prix a encore été accentué par une profusion de certificats issus de projets de mise en œuvre conjointe (MOC) en provenance de Russie et d'Ukraine. Les prix actuels extrêmement bas des certificats sont trop faibles pour permettre la réalisation de nouveaux projets de qualité.

Participation au Asia Pacific Carbon Fund

La Fondation participe à hauteur de 25 millions de US\$ au Asia Pacific Carbon Fund (APCF) de la Banque de développement asiatique (Asian Development Bank, ADB), qui a lancé ses activités opérationnelles en mai 2007. Ce fonds, qui compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de la Finlande, de la région de Flandres, du Luxembourg, du Portugal, de la Suède et de l'Espagne, présente un volume total de 151,8 millions de US\$. Afin d'accorder plus de flexibilité au fonds et de le soutenir dans le plein investissement de ses moyens, au cours de l'année de rapport la Fondation a émis un billet à ordre de 2,5 millions de US\$. Celui-ci peut être utilisé par le fonds afin de conclure des contrats supplémentaires et amortir ainsi les risques de livraison existants.

Fin 2012, le fonds avait conclu 49 contrats, qui prévoient la livraison de 13,14 millions de CERs en provenance de 70 projets. 40 projets se situent en Inde, 18 en Chine, 6 en Thaïlande, 2 en Indonésie et un chacun au Bangladesh, au Vietnam, en Ouzbékistan et aux Philippines. Il s'agit de 36 centrales éoliennes, 2 centrales hydro-électriques, 6 centrales solaires, 7 centrales à biomasse et une centrale géothermique, ainsi que de projets

Projets pris sous contrat par le Asia Pacific Carbon Fund: état d'avancement fin 2012

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Certificats sous contrat
Gestion des déchets	Bangladesh	169	34 200
	Inde	2867	55 516
	Inde	3248	84 434
	Thaïlande	2138, 2144, 2672, 2970	347 078
Biomasse	Inde	313	180 279
	Inde	505	104 400
	Inde	803, 804, 805, 813	378 000
	Inde	982	200 000
Gaz de décharge	Chine	6348	128 000
	Inde	2944	426 024 *
	Indonésie	2525	121 300 *
	Philippines	1258	340 500
	Thaïlande	3462, 3483	449 587
	Vietnam	1913	20 000 *
Efficience énergétique	Inde	1642	250 000
	Inde	1708	203 324
Géothermie	Indonésie	3193	1 551 344

* livraison de certificats de remplacement issus de différents projets

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Certificats sous contrat
Energie solaire	Chine	4775	23 377
	Chine	4981	19 714
	Chine	5106, 5119	258 772
	Chine	5177	8 527
	Chine	5391	1 770
Energie hydro	Chine	574	333 525
	Chine	6447	11 400
Eolien	Inde	315	1 818 876
	Inde	986	122 500
	Inde	1115	485 556
	Inde	1268, 3854	
	Inde	4677, 4700, 4930, 5186	129 320
	Inde	1600, 3870, 5537	420 000
	Inde	1632, 4026, 4437, 7562	661 266
	Inde	2265	256 434
	Inde	3327, 3642, 4572	150 000
	Inde	3399	464 712
Inde	4144	90 000	
Inde	4634	155 000	

dans les domaines du gaz de décharge (7), de la gestion des déchets (9) et de l'efficience énergétique (2). 60 des projets produisent de l'électricité avec une puissance totale de 1,9 GW. Pour l'ensemble des projets (voir tableau) des informations détaillées sont disponibles sur le site www.unfccc.int/cdm.

La part de la Fondation aux certificats contractuellement escomptés s'élève à 2,16 millions de CERs. A la fin de l'année de rapport, le montant livré à la Fondation était de 807'211 CERs. En cas de plein investissement des moyens du fonds, la Fondation s'attend à obtenir environ 2,6 millions de CERs, ce qui correspondrait à un coût moyen

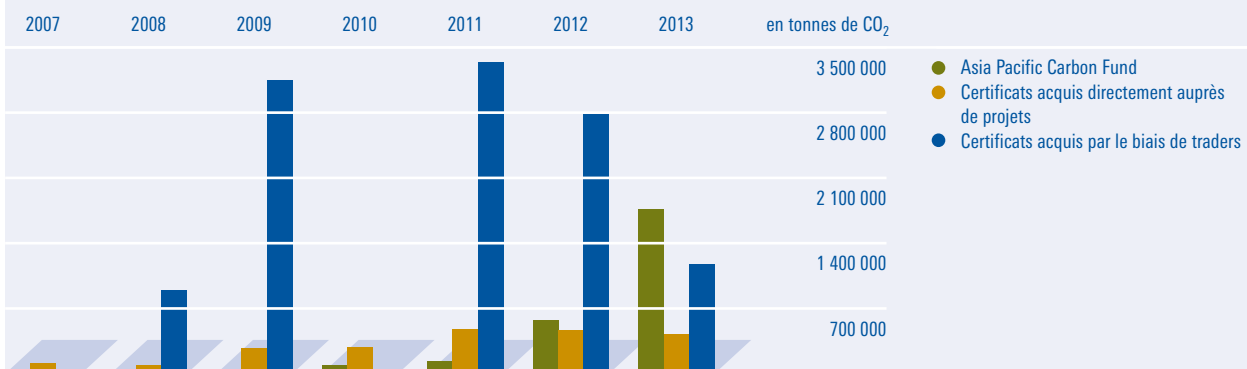
de 9,62 US\$ par certificat. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'un éventuel produit de l'utilisation du billet à ordre.

Les coûts de transaction du fonds devraient s'élever à 9,93 millions de US\$, ce qui correspond à 6,54% des moyens du fonds; la part de la Fondation s'élève à 1,64 million de US\$. Rapporté au volume de livraison escompté, ceci correspond à des coûts de 0,63 US\$ par CER. En tenant compte des revenus financiers du fonds, ils s'élèvent seulement à 3,14% resp. 0,30 US\$ par CER.

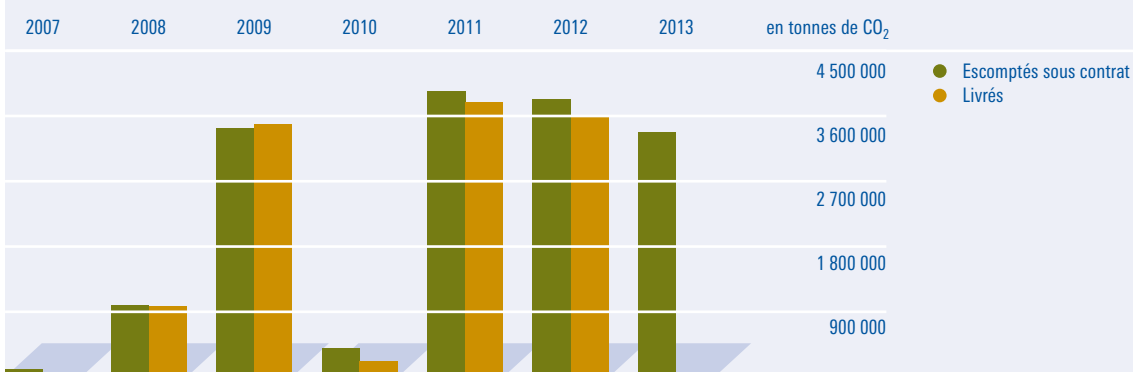
Etat d'avancement des projets sous contrat

Au total, la Fondation avait conclu des contrats de réduction des émissions avec 19 projets. Fin 2012, 11 projets étaient encore sous contrat. Au cours de l'année de rapport, la Fondation a résilié 4 contrats (année précédente: 2). Le projet n° 372 d'utilisation de déchets de moutarde en Inde était déjà en opération depuis 2006, mais pour différentes raisons aucun certificat n'a été délivré pour ses réductions d'émissions. Le projet n° 3830, la centrale au fil de l'eau Coyanco au Chili, n'a pas non plus livré de certificats dans les délais convenus par contrat.

Programme d'achat à l'étranger: livraison escomptée de certificats de Kyoto 2007 à 2013



Programme d'achat à l'étranger: livraison de certificats de Kyoto 2007 à 2013



Le projet de centrale au fil de l'eau Yanshuihe en Chine, immatriculé sous le n° 4395, s'est mis en difficulté lorsqu'il est apparu que de fausses déclarations avaient été faites à l'ONU concernant le projet. Et enfin, le projet de biogaz n° 5105 au Vietnam n'est entré en opération qu'en avril 2012, avec trois ans de retard.

La Fondation a ainsi dû accuser au total un déficit de livraison de 642'000 CERs, les préjudices financiers restant limités à l'acompte de 250'000 euros versé pour l'entremise des quatre projets.

Les 19 projets initialement approuvés promettaient la livraison de 2,83 millions de certificats en contrepartie d'indemnités de 33,7 millions d'euros et de 2,8 millions de francs. Les 11 projets encore actifs devaient livrer 1,95 million de certificats en contrepartie d'indemnités de 22,2 millions d'euros et 2,8 millions de francs.

Le déficit de livraison dû aux résiliations de contrat s'élève donc à 31,0%. En tenant compte des risques restants, les projets actifs livreront 1,79 million de certificats. Par rapport au volume contractuel, ceci signifie un déficit de livraison de 8,2%.

L'évolution des 11 projets encore sous contrat fin 2012 a été principalement positive.

- **Centrale à déchets de bois au Brésil:** La centrale à déchets de bois de 9 MW à Itacoatiara en Amazonie est en opération depuis novembre 2002 et a été immatriculée auprès de l'ONU en mai 2006 sous le n° 168. Le propriétaire de projet Precious Woods a livré la totalité du volume contractuel de 157'553 CERs dès 2009. La Fondation a par ailleurs acquis 473'598 CERs issus de ce projet par le biais de traders.
- **Projet éolien en Nouvelle-Zélande:** L'installation éolienne de 58 MW à White Hill est en opération depuis mai 2007. En tant que projet MOC, elle n'a cependant généré de certificats qu'à partir de 2008. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU selon la procédure simplifiée Track 1 sous le numéro NZ1 000002. L'opérateur de l'installation Meridian Energy a livré au cours de l'année de rapport les 80'000 ERUs convenus par contrat.
- **Projet de transport par bus en Colombie:** Le passage à un système de couloirs d'autobus réservés et de nouveaux modèles de bus plus efficaces à Bogotá a été opéré en 2005. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en décembre 2006 sous le n° 672. Jürg Grütter, qui en tant que conseiller de projet revend les certificats à la Fondation, a livré environ la moitié des 167'167 CERs acquis, mais aucun au cours de l'année de rapport.
- **Projet de biogaz au Honduras:** L'installation de biogaz de 1 MW est en opération depuis septembre 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU au même moment sous le n° 492. Elle a par ailleurs été immatriculée par la Gold Standard Foundation sous le n° 344. En 2012, elle n'a une nouvelle fois pas livré de certificats à la Fondation. Néanmoins, le volume contractuel de 175'000 CERs ne sera probablement manqué que de peu.
- **Utilisation de fumier de volaille en Inde:** La centrale à biomasse de 3,7 MW, située près de Rajamundry en Andhra Pradesh, est en opération depuis janvier 2009. Le projet a été immatriculé auprès de l'ONU en mars 2009 sous le n° 2348 et auprès de la Gold Standard Foundation sous le n° 400. Au cours de l'année de rapport, aucun certificat n'a été livré. Nous nous attendons par rapport au volume contractuel de 185'000 CERs à un déficit de livraison de 40'000 CERs.
- **Centrale à déchets de bois au Chili:** La centrale à biomasse de 1,2 MW en Terre de Feu au sud du Chili est en opération depuis 2006 et a été immatriculée auprès de l'ONU en juin 2006 sous le n° 379. Au cours de l'année de rapport, une première livraison de 46'512 CERs a été effectuée. Il faut s'attendre à un déficit de livraison de 70'000 CERs par rapport au volume contractuel de 246'000 CERs.
- **Système de gestion de purin de porcherie en Equateur:** Ce système novateur, répondant aux exigences écologiques les plus strictes, est en opération dans trois élevages, en partie depuis 2000. Les projets ont été immatriculés auprès de l'ONU en septembre 2006 sous les n° 459 à 461. Au cours de l'année de rapport, 19'302 CERs ont été livrés à la Fondation. Le volume de livraison escompté dépasse de 15% le volume contractuel de 203'000 CERs.
- **Centrale au fil de l'eau La Joya au Pérou:** L'installation de 9,6 MW sur le fleuve Chili au sud du Pérou a été immatriculée auprès de l'ONU en novembre 2008 sous le n° 1889. Après deux ruptures de digue en 2008 et 2010, il faut s'attendre à ce que le volume de livraison se réduise des 140'000 CERs escomptés à 80'000 CERs. Au cours de l'année de rapport, une première livraison de 23'033 CERs a été effectuée.
- **Centrale au fil de l'eau Shugujiao en Chine:** L'installation de 4 MW sur le fleuve Changtan dans la province du Sichuan a été mise en opération en février 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3315. Au lieu du volume contractuel de 97'000 CERs, il faut s'attendre à une quantité de 30'000 CERs livrée fin 2013.
- **Projet de biomasse de cosses de riz en Chine:** La centrale à biomasse dans la province du Jiangxi a été mise en opération fin 2009 et immatriculée auprès de l'ONU sous le n° 3769 en mars 2011 avec effet rétroactif en décembre 2010. Le déficit de livraison escompté s'élève à environ un tiers du volume contractuel de 99'000 CERs. Les certificats ne seront livrés que courant 2013.
- **Centrale au fil de l'eau Bugoye en Ouganda:** La centrale au fil de l'eau de 13 MW a été mise en opération en octobre 2009 et immatriculée auprès de l'ONU en janvier 2011 sous le n° 3017. Le volume contractuel de 98'000 CERs devrait être maintenu. La livraison des premiers certificats est attendue mi-2013. Les projets acquis par la Fondation elle-même ou entremis par des brokers devraient occasionner des coûts de transaction de 4,24 millions de francs, dont 3,18 millions de francs de commissions. Rapporté à la quantité escomptée de 1,95 million de certificats, ceci correspond à des coûts de 2,17 francs par certificat.

Achat de certificats auprès de traders

Au cours de l'année de rapport, 12 contrats d'achat supplémentaires ont été conclus avec des traders, portant sur l'acquisition de 1,388 million de CERs au prix moyen de 4,81 euros par certificat. Dans le détail, il s'agissait des transactions au comptant suivantes, visant la livraison immédiate de CERs issus de projets immatriculés auprès de l'ONU:

- **Amsterdam Capital Trading:** Livraison de 150'000 resp. 52'242 CERs issus des projets n° 2554 resp. 2595. Il s'agit dans les deux cas du captage et de la transformation en électricité de gaz de décharge dans les capitales de la Colombie et de la République dominicaine. Par ailleurs livraison de 64'938 CERs issus du projet n° 1526, une centrale hydroélectrique de 5 MW au Brésil, ainsi que de 25'000 CERs issus du projet n° 172, une centrale hydroélectrique de 12 MW au Guatemala. Enfin, livraison de 150'000 CERs issus du projet n° 2029, qui met fin au brûlage de gaz lors de l'extraction de pétrole dans le champ d'Ovade-Ogharefe au large de la côte nigérienne, en captant le gaz et le transportant à terre. D'autres CERs ont été livrés par des projets déjà détenus dans le portefeuille de la Fondation: 17'832 CERs issus du projet n° 426 (captage et transformation en électricité de gaz de décharge près de Buenos Aires, Argentine), 177'136 CERs issus du projet n° 404 (centrale à bois dans une papeterie à Santa Catarina, Brésil), et 66'946 CERs issus du projet n° 388 (36 éoliennes de 0,85 MW dans le Fujian, Chine).

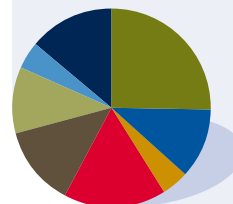
- **Shell:** Livraison de 194'189 CERs issus du projet n° 33 (fermentation et transformation en électricité de fumier de porc au Chili), ainsi que de 6'931 CERs issus du projet n° 191 (centrale à biomasse de 60 MW au Nicaragua). Par ailleurs livraisons par des projets déjà détenus dans le portefeuille de la Fondation: 363'000 CERs issus du projet n° 2162 (projet de barrage de 80 MW dans le Sichuan, Chine) et 8'040 CERs issus du projet n° 2230 (centrale à biomasse de 25 MW dans le Jiangsu, Chine).

Fin 2012, l'état d'avancement des contrats à terme existants visant la livraison garantie de certificats était le suivant:

- **Contrat d'achat de certificats avec EcoSecurities:** EcoSecurities s'est engagé à livrer à la Fondation d'ici fin avril 2013 au total 3'000'000 de CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. Les certificats proviendront principalement de projets d'énergie hydraulique et éolienne en Chine. Au cours de l'année de rapport, 611'781 CERs ont été livrés par les trois projets chinois de gaz hilarant n° 1436, 1437 et 1441 situés au même endroit. Par ailleurs, 118'459 CERs ont été livrés par le projet n° 933 en Chine et 24'257 CERs par le projet n° 425 au Mexique (dans les deux cas, captage et transformation en électricité de gaz de décharge), ainsi que 200'438 CERs par le projet n° 1027 en Afrique du Sud (amélioration de l'efficacité électrique dans la production d'acier).

Certificats de Kyoto par type de projet*

	en tonnes de CO ₂
● Eolien	4 070 382
● Hydro	1 840 701
● Biogaz	700 255
● Biomasse	2 690 999
● Gaz de décharge	2 105 042
● Gaz hilarant	1 725 854
● A déterminer	720 609
● Autres types de projet:	
Géothermie	268 890
Solaire électrique	8 792
Solaire thermique	282 775
Efficacité énergétique	310 749
Fuel switch	76 708
Transports	167 167
Torchage	265 000
Agriculture	748 417
Gestion des déchets	85 841
Total	16 068 181



*issus de contrats conclus jusque fin 2012

- **Contrat d'achat de certificats avec SwissRe:** SwissRe s'est engagé à livrer à la Fondation d'ici fin mars 2013 au total 650'000 CERs répondant à ses exigences en matière d'intégrité écologique. Au cours de l'année de rapport, 200'000 CERs ont été livrés par le projet d'énergie éolienne n° 1177 (50 éoliennes de 2 MW dans le Fujian, Chine) ainsi que 50'609 CERs resp. 26'431 CERs par les projets d'énergie hydraulique de 12 MW n° 1124 et 1212, tous deux situés dans la province du Shaanxi en Chine.

Au total, au cours de l'année de rapport, 3'578'362 certificats ont été transférés sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission (voir tableau).

Certificats transférés sur le compte de la Fondation auprès du registre suisse des échanges de quotas d'émission en 2012

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Fournisseur	Quantité	
Gestion des déchets	Inde	3248	APCF	1 976	
Biomasse	Brésil	404	ACT	177 136	
	Chili	379	Forestal Russfin	46 512	
	Chine	2230	Shell	8 040	
	Inde	313	APCF	26 186	
	Inde	803	APCF	3 934	
	Inde	804	APCF	13 929	
	Inde	805	APCF	5 978	
	Inde	813	APCF	2 705	
	Inde	1632	APCF	1 364	
	Inde	2128	APCF	3 294	
	Nicaragua	191	Shell	6 931	
	Gaz de décharge	Chine	933	EcoSecurities	118 459
		Argentine	426	ACT	17 832
République dominicaine		2595	ACT	52 242	
Colombie		2554	ACT	150 000	
Mexique		425	EcoSecurities	24 257	
Philippines		1258	APCF	32 102	
Efficience énergétique		Chine	1726	APCF	77
	Chine	1729	APCF	14 653	
	Afrique du Sud	1027	EcoSecurities	200 438	
Torchage de gaz	Nigeria	2029	ACT	150 000	
Géothermie	Indonésie	3193	APCF	114 517	
Gaz hilarant	Chine	1436	EcoSecurities	201 051	
	Chine	1437	EcoSecurities	198 282	
	Chine	1441	EcoSecurities	212 448	

Type de projet	Pays d'origine	N° CCNUCC	Fournisseur	Quantité	
Agriculture	Equateur	459-461	Pronaca	19 302	
	Chili	33	Shell	194 189	
Hydro	Brésil	1526	ACT	64 938	
	Chine	574	APCF	18 216	
	Chine	1106	EcoSecurities	51 851	
	Chine	1124	SwissRe	26 431	
	Chine	1212	SwissRe	50 609	
	Chine	1994	EcoSecurities	34 904	
	Chine	2162	Shell	363 000	
	Guatemala	172	ACT	25 000	
	Pérou	1889	Gepsa	23 033	
	Eolien	Chine	388	ACT	66 946
		Chine	1177	SwissRe	200 000
Chine		2019	EcoSecurities	177 134	
Chine		2586	EcoSecurities	33 391	
Chine		3005	APCF	5 246	
Chine		3399	APCF	40 042	
Chine		3415	EcoSecurities	26 406	
Inde		315	APCF	78 185	
Inde		1115	APCF	47 946	
Inde		2265	APCF	20 864	
Inde		2347	APCF	99 224	
Inde		2474	APCF	4 201	
Inde		2819	APCF	14 034	
Inde		3139	APCF	1 405	
Inde		3327	APCF	4 673	
Inde		3632	APCF	1 755	
Inde		4026	APCF	4 054	
Inde	4364	APCF	9 105		
Inde	4572	APCF	2 252		
Inde	4144	APCF	5 683		
Nouvelle-Zélande	NZ1000002	Meridian	117 872		

Vue d'ensemble et perspective

Revenus et dépenses

La redevance du centime climatique de 1,5 centime par litre d'essence et d'huile de diesel a été prélevée du 1^{er} octobre 2005 au 31 août 2012. Il en est résulté pour la Fondation des revenus de 721 millions de francs. Comme la redevance du centime climatique a aussi été prélevée sur le territoire de la Principauté du Liechtenstein, un montant total de 3,2 millions de francs a dû être rétrocédé à la Principauté. L'encaissement des recettes, assuré par Carbura, a occasionné sur l'ensemble de la durée de prélèvement des coûts de 130'000 francs.

Le produit des intérêts et des titres s'élevait jusqu'à présent à 28 millions de francs. A ce montant faisaient face des pertes de change de 5,4 millions de francs, des pertes sur les cours de titres de 3,3 millions de francs ainsi que des frais bancaires et autres frais de 2,1 millions de francs. Un revenu exceptionnel de 2,1 millions de francs a été enregistré dans le cadre du Programme de relance en tant qu'indemnisation des prestations fournies par le centre de traitement du Programme Bâtiments et financées par la Fondation. Au total, les revenus se montent donc jusqu'à présent à 737 millions de francs. Il faut s'attendre à des revenus nets supplémentaires d'au moins 1 million de francs. A ceci s'ajoute la part de la Fondation aux revenus financiers de l'APCF de presque 1 million de francs.

Fin 2012, des dépenses de 594 millions de francs avaient été engagées pour l'acquisition de réductions d'émissions en Suisse et à l'étranger. Des engagements contractuels portant sur des dépenses supplémentaires de 92 millions de francs doivent encore être réglés, dont 45 millions de francs pour des réductions d'émissions déjà vérifiées en Suisse. Au total, on s'attend

pour les réductions d'émissions à l'étranger à des dépenses de 252 millions de francs, pour celles en Suisse à 431 millions de francs.

La majeure partie de ces moyens est revenue resp. revient directement aux propriétaires de projet. La part des coûts indirects au déploiement de moyens s'élève à 6,0% en Suisse resp. 2,4% à l'étranger et 4,6% au total.

Jusqu'à présent, les dépenses liées à l'opération du Secrétariat et à la communication se sont élevées à 9,3 millions de francs. A ceci s'ajoute l'indemnisation des coûts de 0,8 million de francs occasionnés à la Confédération en rapport avec la Fondation. Pour les années 2013 et 2014, on s'attend à des dépenses de 0,9 million de francs. Rapporté aux revenus nets escomptés de 739 millions de francs, la part des coûts de transaction de 45 millions de francs s'élève donc à 6,1%. Rapporté aux réductions d'émissions escomptées, les coûts de transaction s'élèvent à 2,38 francs par tonne de CO₂.

Réductions d'émissions escomptées et réalisées

Au 31 décembre 2012, la Fondation avait conclu des contrats d'achat de certificats de Kyoto pour un volume escompté de 16,07 millions de tonnes de CO₂. En Suisse, des réductions d'émissions avaient été prises sous contrat à hauteur escomptée de 2,82 millions de tonnes au cours de la période 2008 à 2012. Pour les livraisons encore attendues au titre de contrats à l'étranger, il faut s'attendre à un déficit de livraison de 4%. Ceci signifie que le contrat avec la Confédération sera malgré tout clairement rempli.

A l'étranger, le volume de livraison contractuellement escompté courant 2012 était de 3,82 millions de certificats; les livraisons effectives se sont montées

à 3,58 millions de certificats, ce qui correspond à un déficit de livraison de 6,3%. En Suisse, la Fondation a pu réaliser sur l'ensemble de ses programmes une réduction de CO₂ de 0,69 million de tonnes. Le volume contractuellement escompté était de 0,80 million de tonnes, ce qui correspond à un déficit de livraison de 13,8% (année précédente: 3,4%).

Au 31 décembre 2012, le compte de la Fondation auprès du registre national des échanges de quotas d'émission contenait 12,06 millions de certificats de Kyoto, dont 3,58 millions ont été transférés courant 2012. Le compte contenait par ailleurs 0,96 million de droits d'émission suisses provenant d'entreprises ayant contracté un engagement en vue d'une exonération de la taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles, dont 0,37 million ont été transférés courant 2012.

Perspective

Si les risques de livraison devaient se vérifier, les moyens restants de la Fondation une fois menés à terme tous les contrats s'élèveront à 42 millions de francs. Une fois le contrat avec la Confédération rempli, le compte de la Fondation auprès du registre national des échanges de quotas d'émission contiendra par ailleurs encore presque un million de certificats de Kyoto ainsi qu'environ 0,7 million de droits d'émission suisses.

Le Conseil de fondation a décidé en novembre 2012 que, dans un premier temps, la Fondation Centime Climatique serait maintenue. Courant 2013, la Fondation définira de concert avec la Confédération comment finaliser formellement le contrat et comment utiliser les moyens liquides et les valeurs réelles dans le respect du but de la Fondation.

Moyens déployés 2005 à 2013 et impact 2008 à 2012: situation fin 2012

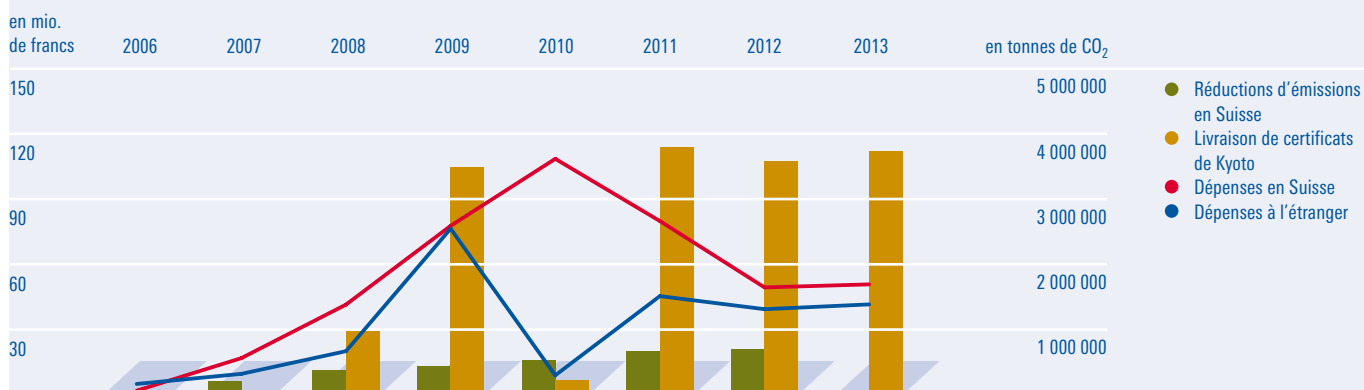
	Déploiement de moyens (mio. de francs)	Dépenses directes pour les projets (mio. de francs)	Dépenses indirectes pour les projets (mio. de francs)	Part des dépenses indirectes au déploiement de moyens (%)	Impact vérifié (mio. de tonnes)	Coûts directs de la réduction de CO ₂ (Fr. / t CO ₂)	Coûts indirects de la réduction de CO ₂ (Fr. / t CO ₂)
Programme Bâtiments	189	176	12*	6,6	0,21	838**	58.5
Programmes de Financement de projets	82	78	4	4,4	0,84	93	4.29
Programme Conventions d'objectifs	162	152	10	6,1	1,64	93	6.04
Total programmes en Suisse	433	406	26	6,0	2,69	151	9.59
Programme d'achat à l'étranger	252	246	6	2,4	15,90***	15	0.37
Total global	685	652	32	4,6	18,60	35	1.71

* Coûts sans le Programme de relance

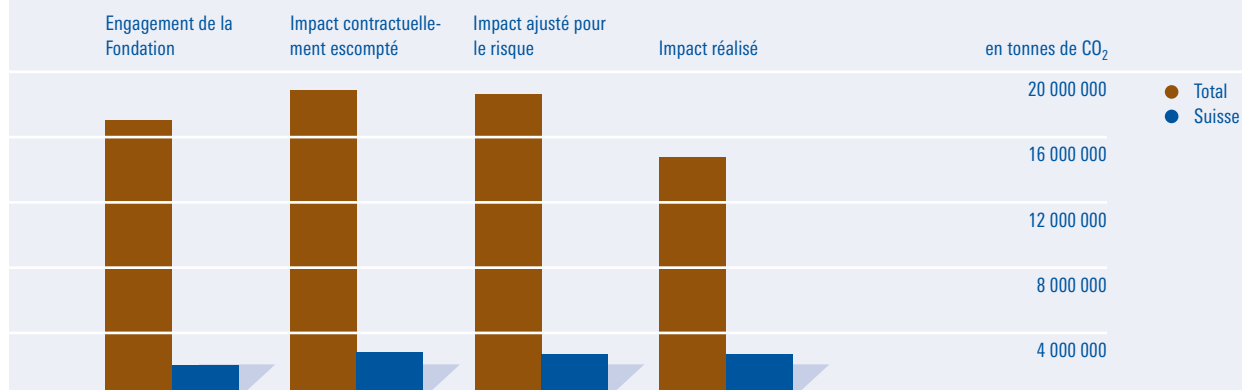
** Rapportés à la durée de vie des mesures de 30 resp. 40 ans, les coûts s'élevaient à environ 90 francs par tonne de CO₂.

*** Valeur estimée, dont 12,06 millions de certificats déjà livrés

Dépenses et réductions d'émissions de CO₂ en Suisse et à l'étranger (ajustées pour le risque): situation fin 2012



Degré d'atteinte des objectifs fin 2012





Forces vives

Boue d'épuration, fumier de volailles, eau ou déchets ménagers contribuent de manière notable à la réduction des émissions de CO₂ en tant que précieux vecteurs énergétiques. Les formes d'énergie les plus fréquemment encouragées par la Fondation Centime Climatique sont l'utilisation de la chaleur résiduelle, les installations à copeaux de bois et les centrales de chaleur à distance.

Annexe

Compte de résultat	2012 en francs	2011 en francs
Revenus nets centime climatique		
Revenus centime climatique	68'268'907.66	103'150'042.41
Correction de valeur Petroplus	- 1'057'946.20	- 952'140.00
Rétrocession Principauté du Liechtenstein	- 300'608.05	- 453'414.27
Coûts de prélèvement	- 8'693.35	- 13'040.00
Revenus de prestations à des tiers	103'996.28	0.00
	67'676'034.78	101'731'448.14
Revenus tirés de placements et intérêts perçus (nets)		
Revenus financiers	2'690'436.83	2'641'865.04
Frais financiers	- 2'097'563.95	- 1'182'463.55
	592'872.88	1'459'401.49
Revenus nets	68'268'907.66	103'190'849.63
Prestations de conseil externes	- 14'991.90	- 8'930.00
Dissolution de provisions générales	1'000'000.00	0.00
Dépenses projets en Suisse	- 49'379'692.50	- 85'941'254.30
Modification provisions Programme Bâtiments	0.00	49'800'000.00
Modification provisions autres projets en Suisse	- 4'510'000.00	750'000.00
Dépenses projets à l'étranger	- 39'417'466.15	- 45'400'188.90
Modification provisions projets à l'étranger	60'500'000.00	21'400'000.00
Coûts de personnel	- 430'646.45	- 430'875.23
Autres frais d'opération	- 196'393.29	- 292'705.25
Amortissements	0.00	- 9'635.00
Résultat de l'exercice	35'819'717.37	43'057'260.95

Bilan au 31 décembre	2012 en francs	2011 en francs
Actif		
Actif circulant		
Liquide et dépôts à échéance fixe	16'549'973.28	7'294'257.63
Titres 1	108'941'162.00	124'494'247.00
Créances	487'577.81	17'881'367.23
Comptes de régularisation actifs	943'290.50	1'061'052.90
	126'922'003.59	150'730'924.76
Actif immobilisé		
Certificats de Kyoto et acomptes pour certificats de Kyoto	1.00	1.00
Actif réel mobile	2.00	2.00
	3.00	3.00
	126'922'006.59	150'730'927.76
Passif		
Capitaux d'emprunt		
Obligations issues de livraisons et de prestations	208'437.18	300'951.59
Autres obligations	660'140.25	3'213'864.38
Comptes de régularisation passifs	37'100.00	29'500.00
Provisions générales	1'000'000.00	1'000'000.00
Provisions autres projets en Suisse 2	49'360'000.00	44'850'000.00
Provisions projets à l'étranger 3	50'500'000.00	111'000'000.00
	100'765'677.43	160'394'315.97
Capital de fondation		
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Report capital libre généré	- 9'713'388.21	- 52'770'649.16
Excédent de revenus	35'819'717.37	43'057'260.95
	26'156'329.16	- 9'663'388.21
	126'922'006.59	150'730'927.76

Explications relatives au bilan et au compte de résultat

1 Titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché en fin d'exercice.

2 Provisions autres projets en Suisse

Les provisions comprennent les obligations contractées au titre de réductions d'émissions escomptées, non encore vérifiées.

3 Provisions projets à l'étranger

Etant donné que la signature de contrats d'achat de certificats à l'étranger entraîne des obligations de paiement, des provisions ont été constituées à hauteur de la somme des contrats souscrits en fin d'exercice.

Obligations contractées dans les autres programmes

A l'exception du Programme Bâtiments et de l'ensemble des contrats à l'étranger, une clause a été incorporée dans tous les programmes selon laquelle, dans l'éventualité d'une résiliation du contrat par la Confédération, le contrat de projet est annulé sans réserve aucune. Ces obligations résultant de réductions d'émissions futures n'ont donc pas été inscrites au bilan.

Gestion du risque

Le Conseil de fondation discute des risques financiers et opérationnels lors de ses réunions. Les considérations fondamentales quant au risque et à sa limitation sont consignées dans le registre des risques.

Conseil de fondation

Nom	Fonction	Organisation
Dr. David Syz	Président / Membre du Comité	Ecodocs AG
Dr. Ronald Ganz	Vice-président	–
Urs Brodmann	Membre	First Climate AG
Dr. Pascal Gentinetta	Membre	Economiesuisse
Dr. Rolf Hartl	Membre du Comité	Union Pétrolière
Peter Goetschi	Membre	TCS (délégué routesuisse)
Dr. Hans-Luzius Schmid	Membre du Comité	–
Henrique Schneider	Membre	Union suisse des arts et métiers
Georges Spicher	Membre	Cemsuisse

Secrétariat

Nom	Fonction	Organisation
Dr. Marco Berg	Directeur	Fondation Centime Climatique
Lorena Pedalino	Chargée des finances	Fondation Centime Climatique
Stéphanie Tobler	Chargée de communication (jusqu'au 31.3.2012)	Fondation Centime Climatique

Fondation Centime Climatique
Freiestrasse 167
8032 Zurich

www.fondationcentimeclimatique.ch